



REGLEMENT INTERIEUR

Pour accéder au centre de l'Ecole Municipale des Sports, le jeune doit:

- Être âgé de 6 à 14 ans
- Avoir rempli un dossier d'inscription
- S'acquitter de la cotisation annuelle à l'EMS (selon le Quotient Familial—CAF)
- Adhérer au présent règlement intérieur et aux règles de vie établies par la structure
- Rendre l'autorisation parentale annuelle complétée et signée

SOINS SANITAIRES

- Les parents s'engagent à **signaler à l'EMS toute maladie ou infection contagieuse** de leur enfant et le **numéro de police d'assurance de responsabilité civile** de la famille. -
- **L'équipe d'animation assure les premiers soins.** En cas de problème plus important, il sera fait appel aux professionnels de la santé compétents (Pompiers, SAMU,...). -
- **L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments** aux jeunes (sauf si ordonnance médicale).



LES VALEURS DU CENTRE

- **Respect** : de ses camarades, des adultes, des animateurs, des locaux, du matériel mis à disposition, des horaires d'activités.
- **Tolérance** : envers les autres, des idées de chacun, etc.
- **Participation** : aux activités, au rangement...
- **Solidarité** : entre chaque jeune et avec toute personne nécessiteuse.
- **Egalité** : des sexes, des cultures, des origines.
- **Ecoute** : Les paroles de chacun, les règles et les consignes.
- **Mixité** : sociale, culturelle, physique...

INTERDITS

- **Toute dégradation** de matériel et des locaux (facturation à la famille).
- **Les téléphones portables et mp3, jeux vidéo, ...** durant les temps d'animation. - **toute forme de violence** physique ou/et verbale ou/et psychologique et **toute atteinte à la pudeur.**
- Introduire, consommer, diffuser ou donner **tout produit illicite ou dangereux.** - Introduire, diffuser ou donner **tout objet pouvant être considéré comme une arme.**

Nom et Prénom du jeune/enfant.....

Date et signature Responsable légal

(mentionner « lu et approuvé »)

Date et signature du Jeune

(mentionner « lu et approuvé »)

